

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 14.12.2015	Dossier complet le 17.02.2016	N° d'enregistrement F09315P0247

1. Intitulé du projet

Engraissement de la plage du Borrigo à Menton

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Menton

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Claude GUIBAL - Député-Maire

RCS / SIRET

1211011610101813191010101181

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 10) travaux, ouvrages et aménagements sur le DP maritime et sur les cours d'eau h) travaux de rechargement de plage d'un volume inférieur à 10000 m3	Ce projet consiste à réaliser un engraissement de la plage du Borrigo. Le volume estimé de matériaux mis en place est de 2500 m3 nécessitant l'application de la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet d'engraissement de la plage du Borrigo d'une surface d'environ 12000 m2 à l'aide de galets roulés gris de granulométrie prévisionnelle 20/60 mm sur une épaisseur moyenne de 20 cm. Soit un volume total estimé à 2500 m3

4.2 Objectifs du projet

Confortement et mise en sécurité de la plage du Borrigo pour un meilleur accès et utilisation du public

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Enlèvement des plus gros blocs situés en surface de la plage
- Régalage de galets roulés gris de granulométrie prévisionnelle 20/60 mm sur 20 cm d'épaisseur sur la totalité de la surface de la plage du Borrigo, soit environ 12000 m²

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Nivellement régulier de la plage à l'aide d'un engin mécanique

La commune envisage de réaliser un troisième casier permettant de sécuriser la section de plage située entre celle du Borrigo et du pont de l'Union.

Dans ce cadre, une étude globale de courantologie et d'analyse d'impact des ouvrages réalisés et futurs permettront de déterminer la pertinence des choix effectués pour le projet d'engraissement de l'ensemble des plages le long de la promenade du Soleil.

L'expérimentation menée sur la plage du Borrigo permettra également de vérifier in-situ les hypothèses et conclusions de cette étude.

L'engraissement de la totalité de ces plages fera alors l'objet d'une étude d'impact menée conjointement avec celle relative à la réalisation du 3ème casier.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE et de l'article R 122-2 du Code de l'Environnement (créé par Décret N° 2011-2019 du 29 décembre 2011).

Ce dossier ne nécessite pas le dépôt d'un dossier "Loi sur l'eau" compte tenu de ses caractéristiques.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation d'engraissement de plage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Engraisement d'environ 12000 m2 de plage	Projet estimé à 150 000 € T.T.C.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Promenade du Soleil, section entre
les avenues Cernuschi et de Verdun,
06500 MENTON

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 29 ' 39 " 98E Lat. 43 ° 46 ' 14 " 12N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 29 ' 42 " 02E Lat. 43 ° 46 ' 13 " 19N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 29 ' 54 " 69E Lat. 43 ° 46 ' 19 " 36N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

plage dite du "Borrigo".

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

zone NDC du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 5 octobre 1987.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/elude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	1 - ZNIEFF N° 06-100-123 (terrestre type I) Sainte Agnès (2866,36 ha) 2 - ZNIEFF N° 06-116-100 (terrestre type II) chaînons frontaliers de Sospel à Menton (2563,67 ha) 3 - ZNIEFF N° 06-015-000 (marine type II) la Sainte Devote et les Scuglietti (191,18 ha) Le périmètre de l'opération ne couvre pas les 3 ZNIEFF
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de février 2002

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques incendie de forêt prescrit le 16/07/1996
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Tout le territoire de Menton depuis 1973
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	zone d'intérêt communautaire de Cap Martin N° FR 9301995 Cap Martin (10 janvier 2011)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de 2500 m3 sur la plage
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Non, les matériaux seront conformes à la législation en vigueur pour ce type de travaux
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

S'agissant d'un projet test en vue d'un programme pluriannuel d'engraissement des plages situées le long de la promenade du Soleil, une étude au "cas par cas" est dans un premier temps suffisante.

Suite à l'expérience acquise par cet engraissement, une étude d'impact sera menée pour procéder à l'engraissement pluriannuel souhaité sur l'ensemble de ce littoral.

Etude d'impact qui englobera la création du 3ème casier qui assurera la protection du littoral.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Menton

le, 20 janvier 2016

Signature

Le Député-Maire,
Jean-Claude GUIBAL

